

**GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE**

Groupement Vignemale

Centre Arroux

N° d'Enregistrement : _____

Registre Journal : 184

SOLDE MENSUELLE

Rappel

MOIS de Septembre 1942
Octobre 1942

Le présent état est arrêté à la somme

de Trois mille quatre cent onze francs

Le Commissaire Ordonnateur
de l'Aviation de l'Air

Le _____ 19 _____

Le 7 Novembre 1942

Vu et Vérifié :
Le Chef du Groupement O. Jo Chef VIGNES
Le Chef de Centre Arroux



Le Chef de Centre Arroux



Jennesse et Montagne
Groupement Communistes

Luchon 28-10-42

Le Docteur Legendre
à Monsieur le chef du Centre Arnoux

En réponse à votre note 12 AC7
je vous signale qu'un compte courant
postal n'est ouvert par le bureau de
chèques postaux de Toulouse sous le
numéro 72991, afin que vous
puissiez me verser ma solde du mois
de septembre.

Le Médecin de Centre Legendre
Legendre

Pavot

GROUPEMENT S
"JEUNESSE ET MONTAGNE"

Groupement "Vignemale"

NOTE DE SERVICE

Le Chef du Centre MAILLOUX établira un certificat de cessation de paiement jusqu'au 8 Juin 1942 inclus, pour le Docteur LEGRAND mis en congé sans solde du 9 Juin au 31 Août 1942 inclus. Ce C.C.P. sera adressé d'urgence directement au chef du Centre ARNOUX où le Dr. LEGRAND a été affecté à son retour de congé, et qui n'a pas été pris en solde n'ayant pas de pièce justificative.

Destinataires :

Chef Centre MAILLOUX
" " ARNOUX
Chef finances

information



LOURDES, le 1/10/42

Le Chef de MONTMARIN, Chef du
Groupement "VIGNEMALE"

Le Chef "VIGNEMALE"
Chef des Services Administratifs

Satoy

Groupeement Vigouneuse

Lourdé le 2/10/1942

n° 49/AC-3. Forastud à chef de centre

(Vieux Luz)

AC

titre de sergi - 07 d affectation et N de S.
concernant le docteur Regnaud, à fournir en
solde par le centre Vieux Luz à compter du 1-9-1942
La solde lui sera versée à Luchon au compte
courant postal que l'intéressé veut faire connaître

faire le décompte de
la solde de l'intéressé et lui
en verser le montant en espèces
de 27 e c. le 19/10/42
bluy

le chef de centre
CAFARQUE



GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE

Certificat de cessation de paiement

Groupement _____

Centre _____

Le Chef de Centre soussigné, certifie que M ⁽¹⁾ *Legrand Jacques (Medecin de Centre)*
Célibataire S. Echelon
a été payé de la solde *Moisuelle* jusqu'au *8-6-42* inclusivement ⁽²⁾

des indemnités ⁽³⁾ } _____ jusqu'au _____ inclusivement
_____ jusqu'au _____ inclusivement
_____ jusqu'au _____ inclusivement
_____ jusqu'au _____ inclusivement
qu'il a été aligné en ⁽⁴⁾ _____ jusqu'au _____ inclusivement

et qu'il reste passible des retenues ci-après détaillées : *La retenue pour la Contribution Nationale*
et l'impôt Celulaire a été fait jusqu'au 8-6-42 inclus

A Caudebec le *16* 10 1942
Le Chef *Goaille* *Mailloux*



(1) Nom, prénoms, grade
(2) L'intéressé doit être aligné en vivres jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur taux.
(4) Eventuellement tabac.